Mandat et désignation du bénéficiaire de l'autorisation de défrichement

(lorsque le demandeur n'est pas le propriétaire)

Dossier n°(3) :

Je soussigné, **Monsieur Didier BREMOND, Président de la Communauté d'Agglomération de la Provence verte (SIRET : 200 068 104 00013)**

demeurant à :

154, Route départementale 554
Quartier de Paris
83 170 BRIGNOLES

Propriétaire des parcelles cadastrées section : *BW n° : 211, 208*
BS n° : 328, 339, 340

sise(s) sur la commune de : ***BRIGNOLES***

représentant une surface de : ***44 ha 22 a 43 ca***

AUTORISE(1)(3) : **SCCV LOG SUN représentée par M. Cédric GUYOT**

Siret : 835 114 596 00025

demeurant à (adresse) : 36 Avenue Hoche 75008 Paris

☒ *à déposer en mes (nos) lieu et place, et à son nom et qualité, une demande d'autorisation de défrichement telle que prévue par l'article R 341-1 du code forestier ;*

☒ *à me (nous) représenter pour la visite de mon (notre) ou mes (nos) terrains désignés ci-dessus ;*

☒ *à être le bénéficiaire désigné de l'arrêté préfectoral d'autorisation de défrichement. Ce bénéficiaire s'engage et est responsable de la mise en application de l'ensemble des conditions listées dans cet arrêté (notamment la mise en œuvre des compensations en travaux ou le versement de l'indemnité équivalente.)*

Pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Brignoles, le 13 janvier 2020

Le mandataire(2),
et/ou futur bénéficiaire
GUYOT Cédric
Lu et approuvé,

Le propriétaire,
BREMOND Didier
Président,

COMMUNAUTÉ PROVENCE VERTE
Agglomération

(1) Cocher la ou les cases utiles
(2) Faire précéder la signature de la mention « Lu et approuvé »
(3) Joindre les pièces d'identités des personnes concernées